

Devoir de mathématiques

Numéro d'inventaire : 2015.27.36.9

Auteur(s) : Antoinette Léon

Type de document : travail d'élève

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1924

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : réglure simple 8 mm. Manuscrit encre noire et mauve.

Mesures : 22,5 cm ; largeur : 17,5 cm

Notes : Devoir du 13 décembre 1924.

Mots-clés : Calcul et mathématiques

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Élément parent : 2015.27.36

Autres descriptions : Pagination : non paginé

Commentaire pagination : 10 p.

Langue : français

Lieux : Paris

Antoinette Léon
Math. élém.

Le 13 décembre
1924

5

Mathématiques

1° Si a est la racine carrée à l'unité près d'un nombre A et r le reste, si n est le quotient à l'unité près par défaut de $2a$ par r on a la double inégalité :

$$\left(a + \frac{1}{n+1}\right)^2 < A < \left(a + \frac{1}{n}\right)^2$$

On sait que la différence entre le nombre donné A et le carré de sa racine a^2 à l'unité près par défaut s'appelle le reste r .

On a donc $r = A - a^2$

n étant le quotient à l'unité près par défaut de $2a$ par r , on a la relation :

$$nr < 2a < (n+1)r$$

Dans cette double inégalité, remplaçons r par $A - a^2$, il vient :

$$n(A - a^2) < 2a < (n+1)(A - a^2)$$

Résolvons ces 2 inégalités - la 1^{re} donne,